



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#177 - septembre - octobre 2024

Lèves
1944-2024

80

ANS
DE LA LIBÉRATION

RDV LE 21 SEPTEMBRE EN CENTRE-VILLE



Invitation

Rémi Martial
maire de Lèves - conseiller départemental

et le **Conseil municipal**

ont le plaisir de vous convier à l'inauguration de la **deuxième phase**
des travaux du cœur de village de Lèves

LUNDI 23 SEPTEMBRE - 18h30
(RDV place Nailsworth - avenue de la Paix)

en présence de

Agnès Bonjean, sous-préfète - secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir
Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Franck Masselus, vice-président de Chartres métropole

Coupe de ruban - cheminement - discours

Cet événement sera ponctué d'un cocktail ouvert à tous.
RSVP avant le 15 septembre à mathilde.viard@leves.fr

L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

Après une pause estivale où j'espère que chacun aura pu se ressourcer et trouver un peu de repos, les temps forts de la rentrée reprennent. Bien entendu, ayons d'abord une pensée pour nos élèves qui reprennent le chemin de l'école. Souhaitons-leur de s'épanouir et de réussir leur année scolaire.

Les associations vont reprendre l'ensemble de leurs activités. Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreuses animations pilotées par des bénévoles dévoués, comme vous pourrez le constater lors du forum des associations le dimanche 8 septembre.

Parmi les événements qui s'installent dans le calendrier lévois, signalons la 6^{ème} édition de la fête de l'Abeille et de la nature qui aura lieu aux étangs le dimanche 15 septembre. Cette belle fête est à l'image de notre commune, verte et conviviale.

Je vous invite à répondre présents aux festivités du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Lèves que nous organisons le samedi 21 septembre. De nombreuses animations sont prévues tout au long de la journée et de la soirée. Une commémoration se tiendra en présence de la famille du colonel Griffith.

Ce sera un moment fort de l'année, soutenu par la labellisation Mission Libération, pour nous souvenir des événements qui ont durablement marqué Lèves, et dont ce Pied de fée vous propose une rétrospective.

Parallèlement à ces animations qui font battre le cœur de Lèves, les travaux se poursuivent, à l'image de la 3^{ème} phase du Cœur de village (place de l'Eglise) qui avance selon le calendrier prévu. Les enrobés définitifs de la rue des Grands-prés sont prévus pour les vacances de la Toussaint tandis que les derniers aménagements devraient se terminer d'ici la fin de l'année, parmi lesquels la plantation des nouveaux arbres.

Les nouveaux locaux de l'école de musique ont bénéficié des tout derniers aménagements durant l'été afin de pouvoir ouvrir pour cette nouvelle rentrée. Que ce soit l'accès et le stationnement, l'accueil, les salles de cours comme la grande salle de répétition, tout a été pensé pour accueillir les musiciens et choristes dans les meilleures conditions. Reprise des cours à partir du 9 septembre et portes-ouvertes le samedi 12 octobre.

Enfin, je ne peux terminer cet édit sans vous parler de finances. Lors de sa séance du 17 juin, le conseil municipal a adopté le compte administratif retraçant l'ensemble des dépenses et recettes constatées en 2023. Comme en attestent les chiffres qui vous sont présentés dans ce Pied de fée, les résultats sont particulièrement performants. De quoi envisager la suite avec confiance.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental



P4
*Direction l'école
C'est la rentrée pour
423 élèves*



P20
Retour en images



P6
*Agnès Bonjean,
sous-préfète en visite
à Lèves*



P22
*Urbanisme - incivilités
- entretien - Quelques
règles à respecter*



P8
*Lèves célèbre les 80
ans de sa Libération*



P24
*Nouveauté : un
espace enfants à la
bibliothèque*



P16
*Finances
Rapport d'activités
2023*



P38
Lèvements



Direction l'école... C'est la rentrée pour 423 élèves !



Classe de CP lors de la rentrée dernière.

Avec 134 élèves en maternelle et 289 en élémentaire (chiffres provisoires au moment où nous bouclons ce bulletin), ce sont 423 écoliers qui reprennent le chemin des écoles Jean-Pierre Reschœur et Jules Vallain. Rencontre avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.



Marie-Hélène Ferreira, comment se présente cette nouvelle rentrée scolaire ?

423 enfants sont attendus dans les écoles maternelle Jean-Pierre Reschœur et élémentaire Jules Vallain. Nous constatons une décrue régulière du nombre d'élèves, signe d'une baisse de natalité et d'un manque de logements attirant de jeunes familles. Nous déplorons ainsi une fermeture de

classe à l'école élémentaire, contre laquelle nous nous étions opposés en début d'année avec les enseignants et parents d'élèves. L'école compte aujourd'hui 12 classes. Si la tendance en termes de natalité est nationale et touche toutes les communes, il nous faut envisager des solutions pour pouvoir accueillir davantage de familles et d'enfants.

Quels sont les nouveautés de cette rentrée scolaire ?

L'école maternelle accueille une nouvelle directrice, en la personne de Rosine Cavelier-Paradis. Nous lui souhaitons la bienvenue, et espérons nouer des liens de confiance au service de nos enfants. Je suis pour ma part à l'écoute de toutes les remarques de la communauté éducative pour que la commune puisse accompagner le plus efficacement possible les projets des écoles.

Des travaux sont-ils prévus ?

Oui. Après avoir replanté l'année dernière de nouveaux arbres qui ont vocation à apporter de l'ombrage et du confort au sein de la cour de l'école maternelle, nous prévoyons d'y rénover rapidement les jeux pour enfants. Nous aurons aussi à trouver un lieu d'implantation d'un parcours de billes dans la cour de l'école élémentaire, suite au souhait exprimé par le conseil municipal des jeunes. A ce propos, celui-ci sera renouvelé comme chaque début d'année avec l'élection de 10 nouveaux membres issus des classes de CM1.

Nouvelle directrice à l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Rosine Cavelier-Paradis, j'habite Chartres, je suis mariée, j'ai trois enfants. J'aime la lecture, le théâtre, le cinéma et les voyages.

Quel est votre parcours professionnel ?

Je suis professeure des écoles depuis 30 ans ; j'ai enseigné dans différentes écoles de Chartres et de son agglomération, puis à l'école Paul Fort de Chartres durant 13 ans. Je suis ravie de poursuivre ma carrière à l'école

Jean-Pierre Reschœur, comme enseignante et directrice.

En qualité de directrice, quel est votre rôle au sein de l'établissement ?

Avant toute chose, mon rôle est de faire en sorte que nos petits élèves aient plaisir à venir à l'école, envie de découvrir le monde qui les entoure, et que le climat soit serein et propice aux apprentissages. Au quotidien, je pilote l'équipe pédagogique dont je fais partie à part entière (car je suis une directrice chargée de classe), je suis le pivot entre l'équipe enseignante, le personnel communal travaillant au sein de l'école, les parents d'élèves, la mairie et les différents partenaires de l'école.

Pouvez-vous nous dévoiler les projets pédagogiques pour l'année 2024/2025 ?

Cette année scolaire sera placée sous le signe de la danse, puisque la compagnie locale Zest'cie interviendra auprès des élèves de chacune des six classes sur plusieurs séances réparties au cours de l'année, ce qui débouchera sur un spectacle présenté aux parents à l'Espace Soutine en fin d'année.

Le Conseil municipal des jeunes prépare aussi sa reprise !



Lors de la séance plénière de fin d'année scolaire le 18 juin dernier.

Encore une année de passée pour le Conseil municipal des jeunes, créé en 2017. Nos 20 conseillers municipaux jeunes ont travaillé en petits groupes (3 commissions) tout au long de l'année et ont présenté leurs actions à Monsieur le maire et Marie-Hélène Ferreira lors de la séance plénière du 18 juin dernier, en présence des parents.

Des projets vont voir le jour : installation de miroirs dans les WC de l'école, organisation d'une journée de nettoyage de la commune et décoration à thème d'un arbre de la commune.

Place à une nouvelle année pour nos 10 CM2 qui seront rejoints par 10 nouveaux CM1 lors des élections prévues le lundi 07 octobre prochain.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

La moitié du Conseil municipal des jeunes va être renouvelée. Les élèves de CM1 éliront 10 nouveaux conseillers, élus pour 2 ans.

Appel à candidatures : **dès la rentrée des classes**

Dépôt de candidatures : **jusqu'au 18 septembre**

Campagne électorale : **du 23 septembre au 02 octobre**

Election et dépouillement : **lundi 07 octobre**

Installation du nouveau CMJ : **jeudi 17 octobre**

Agnès Bonjean, sous-préfète en visite à Lèves



Agnès Bonjean (2^{ème} à droite) a profité d'une visite du centre-ville de Lèves, avec la présentation du coeur de village.

Le maire, Rémi Martial, accompagné d'élus et de la directrice générale des services, a eu l'honneur de recevoir Agnès Bonjean, nouvelle sous-préfète de Chartres et secrétaire générale de la Préfecture, le 16 juillet dernier durant toute une après-midi.

Après une présentation de la commune et de ses projets,

une visite était organisée afin de lui faire découvrir les travaux réalisés dans le coeur de village (espace Gabriel Loire, rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain, parvis de l'école et parking et le carrefour) mais aussi la découverte de l'église Saint Lazare.



Le 16 juillet dans la salle du Conseil de la mairie, les élus ont accueilli Agnès Bonjean et lui ont présenté la commune ainsi que les projets majeurs et les enjeux pour aujourd'hui et pour demain.



Agnès Bonjean s'est rendue en l'église Saint Lazare pour une visite de notre édifice inscrit aux Monuments historiques et pour la sensibiliser aux travaux nécessaires et au besoin du soutien de l'Etat.

À DÉCOUVRIR

Nouveaux locaux de l'école municipale de musique de Lèves



OUVERTURE lundi 09 septembre
PORTES-OUVERTES samedi 12 octobre
(ouvert à tous. + d'infos sur leves.fr)



Lèves célèbre les 80 ans de sa Libération

En août 1944, Lèves était un village tranquille de 1500 âmes dont le bourg comprenait des bâtiments symboliques (église du XVI^{ème} siècle ; écoles des filles et des garçons de la III^{ème} République) et quelques commerces de proximité. Les belles propriétés de Lèves, dont un certain nombre demeurent aujourd’hui, avaient été réquisitionnées par les états-majors allemands.

Epargnée par les bombardements aériens durant l’occupation, Lèves a beaucoup souffert au cours de la libération. Revivez ici les grandes pages d’une bataille qui a fortement marqué notre commune.



La carte de l'avancée des troupes de la 7^{ème} division blindée américaine, annotée par le Lévois Raymond Torcheux qui la rejoignit à Lèves à partir du 16 août. Partie depuis l'Angleterre jusqu'en Allemagne en passant par Utah et Omaha beach et le sud de Paris, cette division fit face à sa première importante bataille à Chartres.

6 JUIN 1944 : LES ALLIÉS DÉBARQUENT EN NORMANDIE

Le débarquement en Normandie a lieu le 6 juin 1944. Avec l'opération Overlord, les forces alliées organisent la plus grande offensive de l'histoire pour libérer la France. Plus de 150 000 hommes, majoritairement américains, britanniques et canadiens, posent le pied sur le sol normand en moins de 24 heures.

Des groupes de résistance française aident à la préparation du débarquement par la communication d'informations venant du sol français. Parmi ces résistants, le jeune Jacques Voyer met sur pied en avril le réseau Vitrail dans la région de Chartres avec une petite équipe d'agents. Il réussit à transmettre d'importants renseignements au commandement allié sur les déplacements de l'armée allemande. Capturé le 10

juin à Chartres, il sera fusillé par les Allemands le 27 juin à Chavannes (cf P2F mai-juin 2024).

LA 7^{ÈME} DIVISION BLINDÉE AMÉRICAINE À L'ASSAUT DE CHARTRES

Dans les semaines qui suivirent le D-Day, des centaines de milliers d'autres soldats alliés viennent renforcer les forces de libération de la France. Parmi eux, les membres du XX^{ème} corps d'armée américain, commandé par le général Walker, débarquent à Utah et Omaha beach fin juillet. Ce XX^{ème} corps est rattaché à la III^{ème} armée du Général Patton dont la mission est d'enfoncer les lignes de défenses allemandes à la suite du débarquement (opération Cobra).

Le colonel Welborn Barton Griffith, qui pose le pied à Utah beach le 22 juillet, est l'un des officiers supérieurs du XX^{ème} corps, occupant le poste stratégique de chef du G-3, c'est-à-dire dirigeant les opérations de planification pour l'entraînement et les combats. Il participe ainsi aux réunions de l'Etat-major.

La 5^{ème} division d'infanterie et la 7^{ème} division blindée sont affectées au XX^{ème} corps. La 7^{ème} DB, surnommée « The Lucky Seventh », commandée par le général Silvester et constituée de plusieurs unités de combats, débarque début août en Normandie. Très mobile, elle avance rapidement vers Chartres, dont la libération va être son premier haut fait d'arme sur le sol français.

DIMANCHE 13 AOÛT, LA BATAILLE SE PRÉPARE

Le 13 août, alors que les Maquisards viennent de libérer Nogent-le-Rotrou et que les Américains traversent le Perche, ordre est donné par Patton au XX^{ème} corps de se diriger vers Dreux. Dans l'après-midi, contre-ordre est finalement donné à Walker de détourner ses troupes vers Chartres.

Le 14 août, les premiers coups de canons se font entendre par les Lévois, qui se réfugient dans les caves de la vallée. Les Américains sont à l'approche, depuis Seresville et Chavannes, tandis que des fantassins allemands se regroupent à Lèves dans le but de retarder l'avancée des troupes alliées vers Paris.

Dans la nuit du 14 au 15 août, les Allemands quittent la Kommandantur du château de Ouarville (actuels Ateliers Loire). Les Lévois s'y aventurent pour tenter de récupérer du matériel. Le 15 août, les services allemands installés dans les belles résidences lévoises quittent rapidement les lieux l'après-midi. Parallèlement, des soldats investissent les abords du moulin Hébert et du chemin de Fontaine-Bouillant.

LE SOIR DU 15 AOÛT, LA BATAILLE DE CHARTRES COMMENCE

Tard dans la journée du 15 août, la 7^{ème} division blindée lance l'offensive depuis Lucé. Leurs deux premiers chars Sherman avancent rapidement vers le centre de Chartres avant d'être stoppés par les Allemands place des Epars. D'après combats durent toute la nuit.

Pendant ce temps-là, les troupes allemandes, déjà présentes dans des maisons lévoises (Pierre Doublet témoigne de l'arrivée d'Allemands chez lui – rue de Longsault – le 14 août), se renforcent par le repli de soldats venant de Saint-Prest et du Mousseau et prennent position dans le bourg de Lèves. Les forces ennemies, puissantes, occupent de nombreux édifices, dont l'école des garçons (actuelle résidence du 16 août) et les maisons du carrefour, ainsi que les Boissières et la Ravaudière. Lèves devient une poche de résistance allemande, pour retarder l'accès des alliés à la capitale.

Alors que les balles se font entendre, les Lévois se réfugient dans les marnières et les caves de l'école des filles (actuelle mairie), du familistère et de maisons du bourg.



Portrait de Welborn Barton Griffith, né le 19 novembre 1901 à Quanah (Texas), mort au combat le 16 août 1944 à Lèves.

LE 16 AOÛT, LES COMBATS À LÈVES

La matinée du mercredi 16 août est relativement calme à Lèves. Informés de la présence de nombreux Allemands, les Américains arrivent en début d'après-midi et le combat s'engage à 14h30. Tanks et camions allemands et américains se font face. De nombreux échanges de tirs ont lieu.

L'école des filles (l'actuelle mairie) et la chapelle de la fondation d'Aligre sont endommagées. Le moulin Hébert, l'école des garçons (à l'emplacement de l'actuelle résidence du 16 août) et l'église sont touchés par des obus, ainsi que de nombreuses maisons du bourg. Les combats s'intensifient en début de soirée. Lèves brûle.

Vers 22h30, le mitrillage cesse et les habitants constatent le centre de Lèves sous les flammes. 2 civils sont tués ce jour-là : Lucie Moreau et Julien Amy. Les témoignages divergent sur le déroulé des faits. Un officier américain est tombé en la personne du colonel Griffith tandis que le nombre de victimes allemandes n'est pas connu.



Photo ci-contre : Eugene Schulz (au milieu), aide de camp du colonel Griffith, dépose une gerbe aux côtés de Régis Elbez, sous-préfet d'Eure-et-Loir, et de Fred Irving, petit-fils du colonel Griffith, à l'occasion des 75 ans de la libération de Lèves. La veille il reçut la Légion d'Honneur des mains de Sophie Brocas, préfète d'Eure-et-Loir. Dans ses mémoires « The ghost in General Patton's Third army », il y raconte le parcours courageux de l'officier mort à Lèves le 16 août. Il nous a quittés en 2022 à l'âge de 99 ans.

LE COLONEL GRIFFITH, UN HÉROS AMÉRICAIN MORT À LÈVES

Au matin du 16 août, le colonel Griffith et le général Walker font le point depuis leur camp de Courville sur la situation à Chartres : des poches de résistances sont signalées un peu partout et menacent la progression des troupes allemandes. Le Corps d'Artillerie a donc reçu pour mission de bombarder la ville et de détruire la cathédrale si des menaces ennemies venaient à s'y trouver.

A l'issue de la réunion, le Colonel Griffith informe son aide de camp Eugene Schulz qu'il doit se rendre à Chartres "pour une mission personnelle sans donner plus de détails". Le colonel quitte donc Courville avec son chauffeur William L. Dugan et tous deux se rendent à la cathédrale dans le but de vérifier si des soldats allemands s'y trouvent retranchés.

Eugene Schulz rapporte qu'après avoir inspecté la nef, les chapelles et les pièces adjacentes, le colonel Griffith a rejoint les tours et constaté qu'aucun soldat ennemi ne s'y trouvait. Il donne alors l'ordre de faire annuler la décision de bombarder la cathédrale.

Son chauffeur raconte alors qu'en se rendant à Lèves dans l'après-midi où une poche de résistance était identifiée, ils rencontrent l'ennemi et décident d'ouvrir le feu. Le chauffeur, William L. Dugan, fait faire demi-tour à la jeep et alors qu'ils rencontrent un tank de la 7^{ème} division armée, le Colonel Griffith saute dans le tank et s'installe dans la tourelle muni d'un pistolet et de son M1. Une mitrailleuse allemande le crible alors de balles route de Paris (actuellement à hauteur du 77 avenue de la Paix, et il tombe instantanément.

Le courage du colonel Griffith est rapporté par son chauffeur qui dit de lui dans une lettre adressée à son père " J'ai trouvé en lui l'un des hommes les plus courageux que je n'ai jamais vu. Il avait plus de tripes que la plupart des hommes et n'avait peur de rien. Et il n'aurait envoyé au combat un homme là où il ne serait pas lui-même allé se battre. Il m'a traité de la meilleure des manières".



Le corps du Colonel Griffith tombé avenue de Paris (actuelle avenue de la Paix) a été recouvert de fleurs et de l'American flag et veillé toute la nuit du 16 août par des habitants de Lèves, avant que l'armée américaine ne le récupère le lendemain.



Le Lévois Raymond Torcheux en tenue de militaire. Agé de 19 ans en août 1944, il prit la décision de rejoindre immédiatement la 7^{ème} division blindée américaine dès leur arrivée à Lèves, et les accompagna jusqu'en janvier 1945 en Allemagne où il fut blessé. Il retourna ensuite au combat pour participer à la libération de la poche de Royan. Il laissa beaucoup de documents et de lettres qui seront exposés le 21 septembre.

Son corps est immédiatement protégé par les Lévois qui le couvrent de fleurs, le drapent de l'American Flag et le veillent jusqu'à ce que les Américains viennent le récupérer le lendemain.

L'ENGAGEMENT EXEMPLAIRE DU LÉVOIS RAYMOND TORCHEUX

Agé de 19 ans, le jeune Raymond Torcheux est ouvrier mécanicien aux Fermiers réunis à Lèves (situés dans le moulin de Ouarville). Domicilié au 5 rue du Bout du Val, il voit passer un véhicule militaire avec une étoile blanche devant chez lui en tout début d'après-midi du 16 août. Ce sont les Américains ! Il sort de chez lui et suit en courant ce premier véhicule allié.

Quelques minutes plus tard, son destin bascule. En haut de la côte de Lèves qui descend vers le bourg, il voit une colonne de soldats américains dans leurs trois half-tracks étoilés. Le colonel Griffith est en tête de cette 7^{ème} division blindée. Des coups de feux claquent, le colonel est mortellement touché.

A la suite de cette embuscade, Raymond Torcheux est enrôlé dans l'action. Il sert de guide aux Américains, passant de maison en maison et de jardin en jardin pour prévenir d'une présence ennemie. Au cours de ces combats à Lèves, il porte notamment secours au soldat américain Francis J. Welch, blessé.

Francis J. Welch, soldat américain blessé durant les combats de la libération de Lèves le 16 août 1944, à qui Raymond Torcheux a porté secours.

Pour Raymond Torcheux, ce fut un engagement total dans les combats. Il est affecté immédiatement au 33^{ème} bataillon Engineers dépendant de la 7^{ème} division blindée américaine. Il s'engage dans l'espoir de venger son père qui avait été gazé durant la 1^{ère} guerre mondiale et avait perdu un œil.

Il poursuit le combat jusqu'en Allemagne après avoir participé aux batailles de libération de la France. Blessé à la main gauche le 19 novembre 1944 à Gellenkirchen, il est amputé de la dernière phalange annulaire. De retour à Lèves le 30 janvier 1945, il quitte l'armée US le lendemain avant de retourner aux combats sur la poche de Royan où il sera à nouveau blessé, de la main droite.

Le commandement de la 7^{ème} DB a reconnu le courage exemplaire de Raymond Torcheux, qui reçut de nombreuses décorations. Un citoyen lévois héros malgré lui.



A gauche : insigne de la 7^{ème} division blindée américaine - à droite : écusson du 20^{ème} corps d'armée américain.

LE TEMPS DE LA RECONSTRUCTION ET DE LA MÉMOIRE

Le lendemain du 16 août, alors que les combats se poursuivent à Chartres, c'est la désolation à Lèves. Les Allemands ont fui, tandis que plus d'une centaine de Lévois se retrouvent du jour au lendemain sans abris.

Les habitants découvrent l'ampleur des dégâts des combats de la veille, avec les murs noircis, les maisons éventrées, les bâtiments détruits, les décombres... La solidarité s'organise immédiatement en hébergeant les personnes qui ont tout perdu. Une cinquantaine d'entre elles furent accueillies à l'école des filles pour le déjeuner.

Le maire Jules Vallain sollicita l'aide du Secours national. La Croix Rouge et le comité de Libération locale ont permis d'aider les personnes sinistrées. Certains passeront plusieurs nuits dans des marnières ou dans des granges, le temps de réorganiser leur vie.

La date du 16 août est désormais solidement ancrée dans la mémoire des Lévois. Chaque année, une cérémonie est organisée, avec un recueillement au Monument aux morts en mémoire des victimes des combats et devant la plaque en l'honneur du colonel Griffith.

Pour les 80 ans de la Libération de Lèves, la commune organise une grande journée complémentaire de festivités le 21 septembre, pour nous souvenir de ceux qui ont combattu et perdu leur vie pour la France et pour la liberté, et pour transmettre et faire vivre auprès des jeunes générations le message de fraternité et de paix.

Pour cette célébration et ses actions en faveur de la mémoire, la ville de Lèves a reçu le label de la Mission Libération.



De nombreux bâtiments de Lèves ont été démolis lors de la bataille, qui fit rage durant toute l'après-midi jusqu'à 22h30. Symbole de ces destructions, l'église complètement éventrée, qui sera reconstruite dans les années 50.

Programme des festivités

EXPO ET CONFÉRENCES

La ville de Lèves vous invite à trois rendez-vous avant sa grande journée commémorative et festive du 21 septembre



Du 11/09 au 25/09

Exposition « 1941 – 1944 l'Eure-et-Loir sous l'Occupation ».

Exposition prêtée gracieusement par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Visible à la mairie – salle du Conseil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur demande les après-midis au 06 46 69 10 49.



Samedi 14 septembre 15h30 à 17h

Mairie- salle du Conseil
Conférence d'Albert Hude, historien spécialiste de la Résistance Eurélienne sur l'histoire de James Bozarth, aviateur américain, récupéré

à Lèves le 1^{er} août 1944 par Pierre Doublet, jeune Lévois de 15 ans à l'époque.

Albert Hude a rencontré, il y a plus de dix ans, Pierre Doublet à Lèves qui, à l'âge de 15 ans a vu un avion en perdition et un parachute arriver vers lui. Avec deux copains il récupèrera le sergent James Bozarth blessé à l'épaule et le transmettra aux résistants de la région. L'aviateur US sera ensuite acheminé vers le réseau Picourt et Pierre Doublet n'en entendra plus parler. C'était le 1^{er} août 1944 rue de Longsault à Lèves.



Mardi 17 septembre 19h à 20h30

Mairie, salle du Conseil
Conférence - dédicace de Pierre Doublet, historien Lévois et auteur d'ouvrages sur l'histoire de Lèves. Adolescent au moment de

l'occupation, présent lors de la libération de Lèves, Pierre Doublet a livré son récit de cette période à travers son ouvrage "Brève histoire de Lèves autour de la seconde guerre mondiale". Venez rencontrer ce témoin passionné par l'histoire de notre commune.

PROGRAMME DU 21 SEPTEMBRE

11H00 À 18H00

Expositions

Espace et parking Gabriel Loire

- A découvrir sur la Libération de Lèves, la 7^{ème} division blindée, le colonel Griffith, les héros de la Libération...
- Présentation d'un QG américain, de tenues d'époques...



Véhicules d'époques dont la présence d'un char Sherman

Avenue de la Paix

Des véhicules seront exposés : jeeps, motos, tractions, un GMC cantine et un char Sherman (possibilité de monter dans le char).



Tour en jeep d'époque

Des tours en jeep seront proposés tout au long de la journée (sauf entre 15h30 et 17h) pour petits et grands ! Cette balade vous permettra de découvrir des lieux chargés d'histoire.

Hôpital et infirmerie militaires

Exposition médicale avec véhicules (Dodge ambulance, jeep médicale...) et participants en tenue militaire américaine WW2 et civile d'époque.



Orgue de barbarie

Avenue de la Paix

11H30

Lectures de lettres d'époque

Parking Gabriel Loire

Durée : 15 minutes

Autres lectures : **13H /**

14H / 15H / 17H30



12H30 À 13H00

Mini concert par les Berdrinoys

Avenue de la Paix



14H00

Déambulation de militaires et civils en costumes d'époque

Avenue de la Paix



14H00 À 16H00

Visites guidées de l'histoire de la libération de Lèves à travers les grandes figures

Départs réguliers - environ 15 minutes de visite.

RDV avenue de la Paix (stand Ville de Lèves)

18H00

Verre de l'amitié

offert par la municipalité

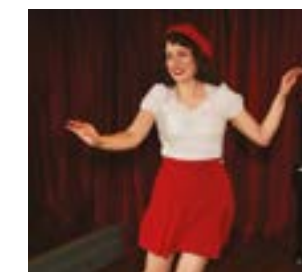
Cour de l'école Jules Vallain

18H30 À 19H30

démonstration et initiation à la danse Country

par Passion Country 28

Cour de l'école Jules Vallain (sous le préau en cas d'intempéries)



19H00 À 22H00

Restauration et bal populaire avec danse et musique d'époque

Cour de l'école Jules Vallain (sous le préau en cas d'intempéries)



RESTAURATION TOUTE LA JOURNÉE

Foodtrucks, cantine militaire, boulangerie, pizzeria, brasserie, cafés.

16H00

CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Cérémonie officielle en présence de la famille Griffith, ainsi que d'une délégation de membres de l'American Friends of Chartres et de la ville anglaise jumelle de Lèves, Nailsworth.

Rassemblement au carrefour de l'avenue de la Paix



La rue du petit Orme enfin renouvelée complètement !



Vue de la rue du Petit Orme depuis l'avenue de la Paix après travaux.



Vue avant travaux.

La rue du Petit orme présente la particularité d'être une route départementale à cheval sur les communes de Chartres et de Lèves. Depuis longtemps, les riverains et les nombreux véhicules empruntant cette route drainant le quartier des Boissières attendaient que des travaux soient réalisés.

Suite à une réunion qui avait eu lieu lors du précédent mandat avec les élus de Chartres et de Lèves, faisant remarquer notamment la nécessité de mettre la partie basse de la rue en sens unique pour limiter le trafic de transit des poids lourds et lutter contre la vitesse, il était convenu d'attendre la

réalisation de la rue Edouard Lefebvre côté Chartres avant de faire une expérimentation des nouveaux sens de circulation. Ce fut chose faite fin 2020.

Il a ensuite fallu coordonner les calendriers budgétaires des trois collectivités afin de mener des travaux qui ont vocation à avoir un effet durable. La ville de Chartres a d'abord procédé à la réalisation de trottoirs aux normes handicap (1,40 mètres de largeur), avant que le Département ne procède au recalibrage de la route partie haute afin de permettre le croisement des véhicules et des bus en toute sécurité.

La ville de Lèves a repris des éléments de bordures et de caniveaux, et a déplacé un îlot de sécurité afin de permettre aux riverains de pouvoir mieux sortir de chez eux. Deux passages piétons ont été créés, au bas et au milieu de la rue.

Des enrobés neufs ont ensuite été posés par le Département sur l'ensemble de la voirie, pour un linéaire total de près de 650 mètres, entre l'avenue de la Paix et la route de Fresnay.



Visible jusqu'à la Toussaint

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE GABRIEL LOIRE, 100 ANS DE PASSION VITRAIL

La ville de Lèves organise la 9^{ème} édition de son exposition sur le Plan vert des bords de l'Eure.
Cette année l'exposition a pour thème « Gabriel Loire, 100 ans de passion Vitrail ».

La ville de Lèves remercie les partenaires (La Colas, GAF Solutions, la Maison des travaux, Stéphane Forté, Carreau déco, Dauvillier, Romain Pascal, Crédit Mutuel et Les Ateliers Loire) qui ont participé au financement de cet événement.

Belle balade à tous !



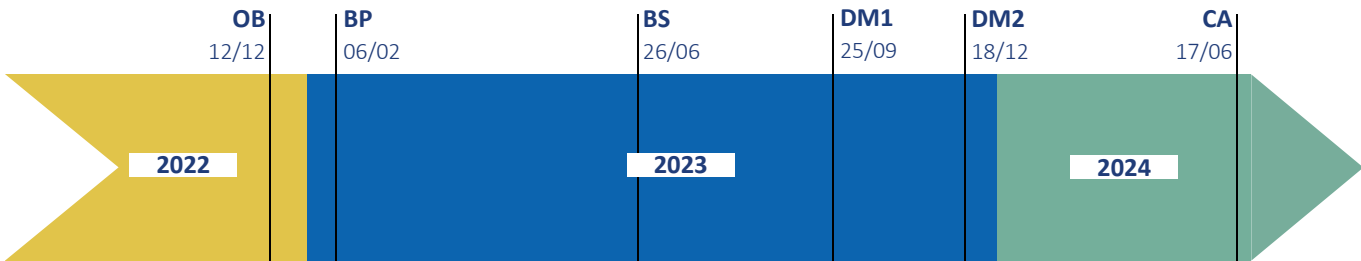
20 panneaux visibles le long du Plan vert.

Finances

Rapport d'activités 2023

Lors de la séance du 17 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2023, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2023



OB : Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui comprend un PPI sur 3 ans (Plan Pluriannuel d'Investissements) et qui doit précéder le vote du BP.

BP : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

BS : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre

d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions, et qui permet la reprise des résultats de l'année antérieure.

DM : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

CA : Compte Administratif, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

LES RÉSULTATS 2023

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 806 673,27€	6 184 186,59€
Opérations réelles	4 598 411,77€	6 051 462,19€
Opérations d'ordre	208 261,50€	4 747,23€
Report 2022	0€	127 977,17€
INVESTISSEMENT	2 655 968,67€	3 491 567,94€
Opérations réelles	2 638 255,44€	2 790 237,82€
Opérations d'ordre	17 713,33€	221 227,50€
Report 2022	0€	480 102,62€
RÉSULTAT CUMULÉ	7 462 641,94€	9 675 754,53€
Excédent cumulé	2 213 112,59€	

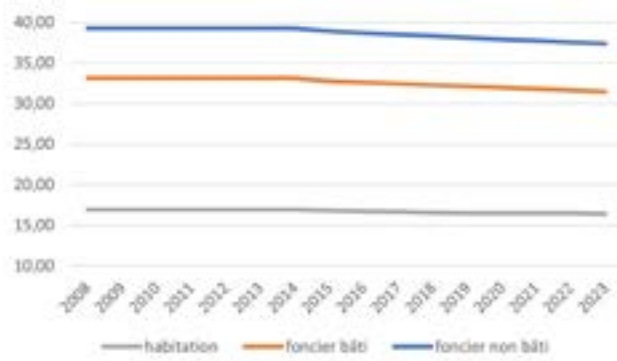
LE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES	
CAF BRUTE (excédent)*	1 453 050,42€
Charges de personnel	3 093 098,15€
Charges à caractère général	1 067 914,18€
Autres charges de gestion courante	283 306,63€
Charges financières	153 285,49€
Charges exceptionnelles	807,32€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	4 598 411,77€

*Hors cessions d'immo

RECETTES RÉELLES	
Impôts et taxes	3 546 631,90€
Dotations et subventions	1 561 606,44€
Produits des services	686 369,55€
Atténuation des charges	98 564,95€
Autres produits*	158 289,35€
RECETTES RÉELLES TOTALES*	6 051 462,19€

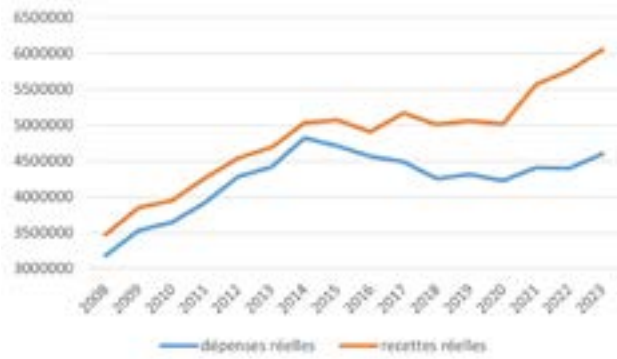
IMPÔTS



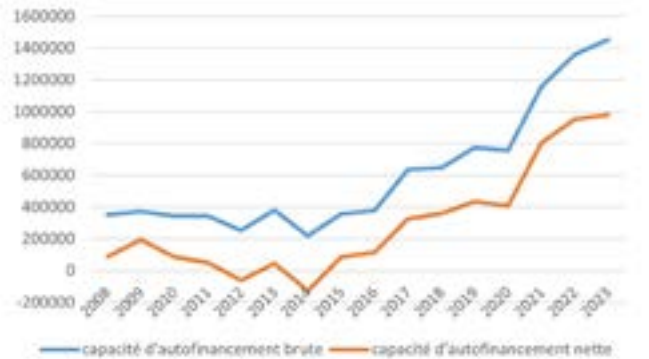
A la suite du transfert du service petite-enfance (gestion des crèches) du CCAS vers la ville au 1^{er} janvier 2021, le budget de fonctionnement a mécaniquement augmenté par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes. Grâce à une gestion optimisée des services municipaux et à une bonne dynamique immobilière qui a permis de voir augmenter les recettes de taxe foncière et de droits de mutations, la capacité d'autofinancement de la commune continue son amélioration. Par ailleurs, la municipalité avait baissé en 2023 les taux communaux des taxes locales (sauf la taxe d'habitation qui est désormais figée) pour la 9^{ème} année consécutive.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors cession d'immo)



AUTOFINANCEMENT (hors cession d'immo)



LES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES RÉELLES

Immobilisations corporelles	1 637 133,51€
CPA* Coeur de village	490 000,00€
Remboursement emprunts	474 093,36€
Opérations pour compte de tiers	37 028,57€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	2 638 255,44€
* CPA : concession publique d'aménagement	

RECETTES RÉELLES

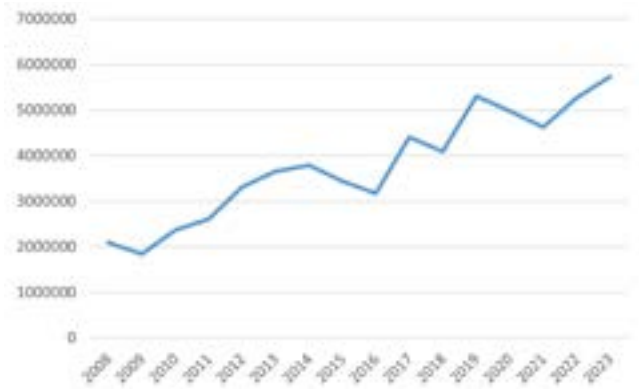
Emprunts	0€
Subventions	1 146 461,58€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 218 636,32€
FCTVA**	340 107,88€
Taxe d'aménagement	84 545,04€
Autres produits	487,00€
RECETTES RÉELLES TOTALES	2 790 237,82€
**FCTVA : fonds de concours de la TVA	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

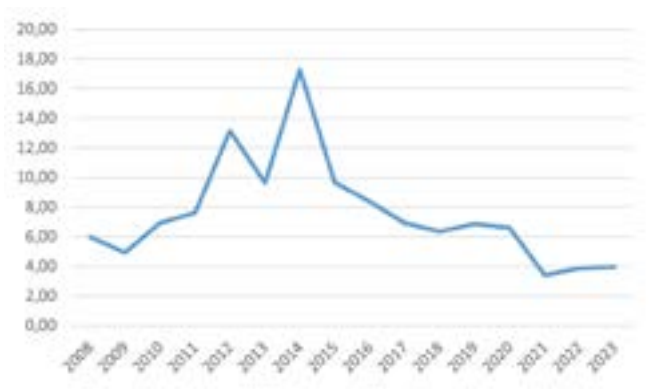


Après une année 2022 record, les investissements se sont poursuivis sur un rythme soutenu en 2023. Le lancement des travaux des aménagements publics du cœur de village et le démarrage de la construction de la nouvelle école de musique ont été les deux principaux projets. De nombreuses autres dépenses ont été engagées, portant le total des investissements à un peu plus de 3 millions d'euros, RAR (restes à réaliser) compris.

ENCOURS DE LA DETTE



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



QUELQUES RÉALISATIONS 2023

BATIMENTS



Nouvelle identité pour l'espace Soutine et modernisation du hall d'accueil



Lancement des travaux des nouveaux locaux de l'école municipale de musique



Création d'un nouvel espace funéraire pour l'installation de columbariums et de cavurnes.



Nouveaux éclairages au gymnase du complexe sportif Michel Castaing.

VOIRIE



Coeur de village : réalisation du parvis de l'école, du parking du Clos Bénin et de la rue Hoche Allart.



Rénovation de l'allée des Laris.

EQUIPEMENTS



De nouveaux frigos aux restaurants scolaires.



Rénovation du city stade avec nouveau revêtement.



LUNDI 14 OCTOBRE : RÉUNION ANNUELLE SUR LES FINANCES MUNICIPALES
De 18h30 à 20h - mairie, salle du Conseil
Venez échanger comme chaque année avec le maire sur le compte administratif 2023 et sur les perspectives financières à venir.
Ouvert à tous

Retour en images

FÊTE DE LA MADELEINE



Les 05, 06 et 07 juillet derniers, les Lévois se sont réunis pour la traditionnelle Fête de la Madeleine dans le centre-ville de Lèves. La ville de Lèves aux côtés d'associations ont proposé un programme festif et familial avec notamment une course de canards et sa soirée guinguette, mini boom avec mousse, défilé de twirling, manèges, feu d'artifice... Rendez-vous l'année prochaine !



OPÉRATION FAÎTES DU SPORT



Les élèves de l'école élémentaire Jules Vallain étaient conviés à l'opération Faîtes du sport en juin dernier pour découvrir et pratiquer des activités proposées au complexe Michel Castaing telles que le tir à l'arc, le judo, le roller...

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN



Portes-drapeaux, élus, conseillers municipaux jeunes, membres de l'ULAC (Union Locale des Anciens Combattants) étaient réunis le 18 juin dernier au monument aux Morts pour commémorer les 84 ans de l'Appel du Général de Gaulle.

LE JURY DÉCOUVRE LES MAISONS FLEURIES



Composé de 5 membres, le jury du concours des maisons et balcons fleuris a sillonné les rues de Lèves début juillet pour évaluer les maisons et balcons participant à l'opération. Résultats à l'automne lors de la cérémonie de récompenses !

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



Cette année l'exposition visible jusqu'à fin octobre a pour thème " Gabriel Loire, 100 ans de passion Vitrail ". La ville de Lèves remercie les partenaires qui ont participé au financement de cet événement.

Travaux

FLEURAIISON DES MASSIFS



Comme chaque année, les agents des services techniques œuvrent afin d'embellir la ville en plantant des fleurs, vivaces et des arbustes dans les différents massifs de la commune (ici rue de Josaphat, devant les étangs de Lèves).

PEINTURE FRAÎCHE POUR LES BARRIÈRES



Les services techniques veillent à l'entretien du mobilier urbain mis en place dans la commune. Cet été, les barrières présentes sous le pont SNCF rue de Longsault ont été repeintes.

CANALISATION RUE DES GRANDS-PRÉS



Dans la continuité des travaux du cœur de Village, Chartres Métropole a prolongé l'installation de la nouvelle canalisation d'eau potable rue des Grand-Prés jusqu'au pont de l'Eure.

RÉFECTION DU MUR DU COUASNON



Afin de sécuriser le passage des piétons, le mur longeant le Couasnon en centre-ville a été réhaussé par l'entreprise Patrimol, tout en respectant son aspect initial et l'environnement.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE



Le chantier s'achève pour l'école municipale de musique avec les plantations sur le toit, le ravalement de la façade et les divers travaux de finitions (installation des armoires, etc.).

TRAVAUX COEUR DE VILLAGE



Les travaux se sont poursuivis durant l'été avec l'installation du mobilier urbain, le pavage de la place Nailsworth, la mise en place des passages piétons en pavés...

Urbanisme - Incivilités - Entretien

Rappel de quelques règles à respecter...

Pour préserver la tranquillité de notre commune et son cadre de vie agréable, il est important de respecter les règles qui s'appliquent à chacun d'entre nous.

Le Pied de fée vous rappelle succinctement l'essentiel de ces règles que vous pouvez retrouver en détails sur leves.fr.

LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS : TOUS RESPONSABLES



Le dépôt sauvage dans la nature ou en dehors des poubelles est l'une des incivilités les plus constatées à Lèves.

La municipalité lance régulièrement des campagnes de prévention contre les incivilités. Les crottes laissées par les propriétaires de chiens, les mégots et papiers jetés par terre, des déchets de toute sorte déposés régulièrement à côté des conteneurs enterrés et sur les chemins dans nos espaces boisés, dégradent ainsi l'environnement et notre qualité de vie.

Les incivilités représentent près de 3500 heures de travail cumulé par an pour les services de la commune de Lèves, plus de 12,5 tonnes de déchets ramassés, 10 camions de 20m3... autant de frais annuels supportés par vos impôts qui pourraient être évités si chacun respectait les règles élémentaires de savoir-vivre.

La lutte contre les incivilités, c'est aussi celle **contre l'insécurité routière**. Soyons tous responsables, conducteurs, cyclistes, piétons, partageons la route en bonne intelligence et respectons les règles qui s'appliquent en termes de stationnement (pas sur les trottoirs, ni sur les passages piétons ou places handicapées...)

RAPPEL DES AMENDES

68€ pour les déjections canines
68€ pour un mégot de cigarette
68€ pour le jet de débris



150€ de frais d'enlèvements pour les dépôts sauvages

135€ stationnement sur trottoir, passage piétons ou place handicapée

Pour accompagner cette campagne, la ville vous met à disposition gratuitement des :

- ✓ cendriers de poche
- ✓ boîtes à sacs pour les déjections canines
- ✓ sacs en papier kraft
- ✓ disques de stationnement

Disponibles à l'accueil de la mairie et auprès des commerçants partenaires.

ENTRETIEN DES JARDINS ET DES ESPACES PUBLICS



Afin d'entretenir de bons rapports avec son voisinage, il est important de s'occuper de son jardin notamment avec la taille des haies et des arbres qui ne doivent pas dépasser chez le voisin ni sur l'espace public au risque de gêner la circulation des piétons sur les trottoirs. **Attention à respecter les horaires de l'arrêté préfectoral** pour l'usage d'outils générant des nuisances sonores.

Il est également de la **responsabilité exclusive du riverain (propriétaire ou locataire) d'entretenir son pied de mur ou de clôture à l'extérieur**. Le reste du trottoir et du caniveau sont quant à eux de la responsabilité partagée entre le riverain et la commune. Une charte du fleurissement vous permet de vous accompagner pour la création de parterres de fleurs sur vos pieds de façade.

RÈGLES D'URBANISME : VOS DROITS ET DEVOIRS



Pour tous travaux réalisés chez vous (intérieur et extérieur), il est indispensable de respecter la réglementation et de réaliser vos démarches en ligne via la plateforme **e-permis.fr** ou directement auprès du service urbanisme de la ville.

Tout citoyen a le droit de consulter l'ensemble des documents et des autorisations d'urbanisme (PLU, permis de construire, etc.). Ces documents sont en ligne sur le site de la ville ou consultables en mairie.

Tout citoyen a également le droit de formuler une contestation d'un projet au titre du code de l'urbanisme ou du code civil s'il considère que celui-ci ne respecte pas les règles locales et/ou nationales et s'il en apporte la justification.



Retrouvez plus d'informations sur les règles à respecter sur leves.fr.

LES SERVICES DE LA VILLE À VOTRE ÉCOUTE

Police municipale : police.municipale@leves.fr - 06 85 32 69 70
Urbanisme : urbanisme@leves.fr - 02 37 180 180
Services techniques : nathalie.buffetrille@leves.fr - 02 37 180 180

Pour toute question : la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous les après-midi.
02 37 180 180 - contact@leves.fr.

Nouveauté : un espace enfants à la bibliothèque



Un nouvel espace dédié aux enfants a été aménagé durant l'été au sein de la bibliothèque municipale. Les premiers ouvrages seront disponibles à la rentrée.

La bibliothèque municipale de Lèves située au sein de l'espace Gabriel Loire propose un nouvel espace dédié aux enfants et pré-adolescents. Cet aménagement convivial et confortable permettra de passer un agréable moment de lecture. Explications avec Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge des affaires culturelles et de l'animation.



Pourquoi avoir créé un espace enfants ?

La bibliothèque municipale a ouvert ses portes au sein de l'espace Gabriel Loire en 2019 avec une surface de 90 m² partagée avec la bibliothèque scolaire. Force était de constater que ce fonctionnement n'était pas optimum. Aussi, la bibliothèque scolaire a récemment trouvé sa place au sein de l'école, ce qui nous a permis de dégager de

l'espace au sein de la bibliothèque municipale. Nous avons donc profité de l'été pour réaménager l'espace récupéré et ainsi créer la zone pour enfants avec des petites tables et fauteuils, des bacs à hauteur des plus petits et une armoire dédiée aux abonnements ! Chaque ouvrage peut être prêté.

Quels livres pouvons-nous trouver ?

Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges ! Des livres de l'école des loisirs mais aussi 8 abonnements dès 4 ans à retrouver chaque mois :

Les Belles Histoires (4-7 ans) - Youpi (5-8 ans) - Mes Premiers J'aime Lire (6-7 ans) - J'aime Lire (7-10 ans) - National Geographic Kids (8-12 ans) - Histoires Vraies (8-12 ans) - Tout Comprendre Junior (8-12 ans) - J'aime Lire Max (9-13 ans).

Comment fonctionne la bibliothèque ?

Elle est ouverte les mercredis de 10h à 12h et de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h (hors vacances scolaires). Cinq bénévoles investissent les lieux pour vous accueillir et vous conseiller dans la bonne humeur ! Merci à elles.

INFOS

Bibliothèque municipale
Espace Gabriel Loire- 39 avenue de la Paix
02 37 180 180- contact@leves.fr



Le champ de bataille de Jérôme Colin - théâtre d'humour (crédit photo : Debby Termonia).

Espace
Soutine

LÈVES

Soirée de lancement
SAISON CULTURELLE

2024 - 2025

Vendredi 11 octobre 20h30

leves.fr/espacesoutine

Société de chasse Saint-Hubert de Lèves

Rencontre avec le nouveau président

Alors que l'ouverture de la chasse est prévue le 22 septembre, le Pied de fée est parti à la rencontre de Florian Jérôme, nouveau président de la Saint-Hubert de Lèves.



"chasse en cours" pour signaler notre présence et celle de gibier éventuel.

La mise en place de ces mesures de sécurité ainsi que le rappel régulier de celles-ci et l'application stricte du règlement par nos chasseurs fait qu'aucun incident ni accident n'ait eu lieu sur notre territoire de chasse.

Quels types de chasse à Lèves ?

La Saint-Hubert de Lèves chasse sur 495 hectares (135 hectares de bois et 361 hectares de plaines) répartis sur Lèves du côté du champ de tir, du Clos Guérin/Vallée et de la mare la Noue mais aussi vers Saint Prest (le Bois du Val) et Le Gorget (les Petits bois).

Deux modes de chasse sont utilisés à Lèves : chasse en battue pour le chevreuil et chasse individuelle ou groupe restreint avec ou sans chien pour le faisan, la bécasse et le pigeon.



Agrainoir remis en état par les membres de la Saint-Hubert.

INFOS

Société de chasse La Saint-Hubert de Lèves
sthubert28leves@gmail.com
06 17 70 08 39

Florian Jérôme, pouvez-vous vous présenter ?

Président depuis peu, je succède à Alain de Reamy. Equipier de collecte dans le ramassage d'encombrant, je chasse depuis mes 16 ans à Lèves.

Parlez-nous de votre association ?

La Saint-Hubert de Lèves a été créée en 1903. Nous chassons dans le respect et le partage de la nature. Aussi, nous agissons toute l'année dans la préservation de la faune notamment celle chassable en agrainant et abreuvant de blé et d'eau notre territoire. Enfin, notre priorité est de chasser en toute sécurité pour nous chasseurs et toutes autres personnes.

La sécurité est votre priorité, que mettez-vous en place ?

Tout d'abord, nous devons porter obligatoirement un gilet, une casquette et un brassard sur chaque bras de couleur vive en chasse individuelle (hors poste fixe).

Lors de chaque matinée de battue nous posons des panneaux

Vie des associations

■ ABEILLE LÉVOISE



La saison Apicole se termine au moins en ce qui concerne les récoltes de miel. 2024 a été une des plus belles années car nous avons récolté 380 kgs de miel toutes saisons confondues. Peut-être encore une petite récolte à venir... nous avons transhumé quelques ruches vers un champ de tournesol.

Maintenant il s'agit de préparer l'hiver pour que dès le printemps prochain nos abeilles soient en forme.

Nous espérons vous rencontrer nombreux lors du forum le **08 septembre** et encore plus nombreux à la fête de l'abeille et de la nature le **dimanche 15 septembre** à la grange aux quatre vents.

Bonne rentrée à vous tous !

■ COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs prépare les réservations pour son bric à brac du **20 octobre** rue du Bout du Val. Comme d'habitude le prix du mètre est à 3 euros avec un minimum de 5 mètres pour avoir son véhicule.

Pour toutes réservations merci de prendre contact par mail à : philboutique.bray@gmail.com ou au 06 80 41 76 69 .

■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gymnastique volontaire est une activité sportive très conviviale, sans esprit de compétition où l'on aime se retrouver pour travailler dans une ambiance sympathique. Les cours sont mixtes, pour adultes à partir de 16 ans. Ils reprennent le lundi 9 septembre à Lèves et dans l'agglomération chartraine.

Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical de moins de deux mois est obligatoire. Les inscriptions peuvent se faire par internet au secrétariat ou sur place, à l'heure des cours.

Nous vous accueillerons au forum des associations de Lèves le **dimanche 8 septembre** de 10 h. à 17 h. au complexe sportif « Michel Castaing » rue de Josaphat. Nous pourrons vous fournir tous les renseignements utiles pour l'année 2024-2025.

Des animations G.V. (do-in, gym seniors, gym pour adultes) sont prévues le matin, au forum, de 10 h.30 à 11 h.30. Elles seront assurées par des animateurs G.V. et ont pour but de faire connaître au plus grand nombre les disciplines enseignées à Lèves. Vous pourrez y participer, nous vous attendons très nombreux.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de la G.V. tél. 02.37.33.09.74 , soit à Monique BERGER au 02.37.36.46.22, soit à Yvette AMY au 06.80.31.24.14 soit à Nicole DAUVILLIER au 02.37.36.41.05.

■ AMICALE LAÏQUE



Découverte du yoga

Pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent découvrir le yoga, la section yoga de l'Amicale laïque de Lèves organise un « cours découverte » gratuit, à la salle Marcel Josse, le **mardi 3 septembre** de 18h30 à 19h30. La professeure, Marie-France Trofleau, vous initiera aux bases de cette discipline et

répondra à toutes vos questions.

Les tapis seront fournis et aucune inscription ne sera nécessaire. N'hésitez pas à franchir le pas.

HALLOWEEN - VENEZ FRISSONNER !



Vous avez rendez-vous avec les monstres le **jeudi 31 octobre 2024 de 18h30 à 21h30** au 28 avenue Soutine. Les habitants du lieu vous accueilleront avec dégustation de soupe de potirons, jus de fruits et bonbons... Venez déguisés !

FNACA

Lundi 7 octobre 2024 à 17 heures : assemblée générale de notre association.
Au programme :
- paiement des cotisations
- infos diverses

Les invitations personnelles vous parviendront en temps utile.

ULAC

Samedi 21 septembre, journée de mémoire du 80^{ème} anniversaire de la libération de Lèves

11 h. – 18 h. : village américain
16 h. : cérémonie officielle en présence du petit-fils du Colonel Griffith

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation.

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,
En septembre, notre rentrée débute avec notre participation au Forum des Associations **le 8**, suivie de l’inauguration de notre garage par Monsieur le Maire prévue le **samedi 14** à 11h30. Nous serons également présents à la Fête de l’Abeille le **dimanche 15** pour proposer une dégustation gratuite d'accords miel et vin.

Nos Soirées Dégustation mensuelles avec accords mets-vins reprennent le **jeudi 12 septembre** à 20h à l’Orangerie rue d’Ouarville. 9 évènements sont proposés de septembre à mai. Pour débiter cette nouvelle saison, nous découvrirons des vins de la côte ouest américaine. Le programme de l’année est disponible sur le site internet, onglet "Soirées Dégustation". Réservez dès maintenant, les places sont limitées ! www.lavignedeleves.com.

Avant notre première vinification, nous renouvelons cette année la fabrication de pots de gelée de Romorantin Blanc, notre raisin, qui avait connu un joli succès l’an passé. Nous remercions nos membres et amis de bien vouloir nous rapporter des pots vides (15-18 cl), soit au domicile du président, soit directement dans la caisse prévue à cet effet à côté du garage sur le vignoble rue de Bailleau.

D’ici là n’hésitez pas à rendre visite à notre vigne, avant la vendange. Rappelons que l’an prochain nous ferons une première récolte vinifiée !

Nous terminerons l’année avec notre Assemblée Générale, le **mardi 10 décembre** à 19h au Pôle Associatif du Mousseau. A bientôt !

CHARLES GAUTIER



La période estivale touche à sa fin, après quelques jours de grande chaleur.
Information concernant le club du jeudi : cette activité est restée ouverte aux adhérents toute la période des vacances, en moyenne nous étions une vingtaine de personnes voire plus.
La promenade du mardi après-midi s’est déroulée normalement mais avec moins de marcheurs.
Petit rappel concernant le goûter de l’Association du **29 septembre 2024** à l’Espace Soutine, n’oubliez pas de renvoyer votre bulletin de participation afin d’organiser au mieux cette manifestation.
Le Bureau participera au Forum des Associations qui aura lieu le **dimanche 8 septembre 2024** de 10 h 00 à 17 h 00 au Complexe Sportif Michel Castaing. Venez nombreux nous rendre visite.
Le Président : Roger Renault

JUDO



Pour clôturer la fin de saison et le passage de grades avec la remise des diplômes. Les ceintures seront remises en septembre à la reprise des cours. Les parents sont montés sur le tatami avec les enfants.

Chez les adultes, Titouan David et Guillaume Klimecky ont réussi la partie technique pour la ceinture noire à Tours et sont bien partis pour la compétition. Normalement, devrait faire 2 nouvelles ceintures noires au club pour la saison à venir.

C2L



Notre assemblée générale s’est tenue le 28 juin dernier.
C2L sera présent au forum des associations le **dimanche 8 septembre 2024**. Vous pourrez venir vous inscrire ou vous réinscrire en cours d’anglais adultes ou enfants et en cours d’espagnol adultes. A partir de la rentrée de septembre, en collaboration avec la mairie de Lèves nous mettrons en place une initiation à l’anglais pour les enfants de la maternelle. Un groupe d’environ 7 enfants pourraient être accueillis. Cette initiation se déroulera dans les locaux même de l’école Maternelle J.P Reschoeur, le mardi soir après 16h30 d’une durée d’environ quarante minutes. Le tarif sera de 150€. Les inscriptions dont déjà possible sur le mail cholin.annie@gmail.com et le jour du forum.
La prochaine visite en anglais de l’église de Lèves sera le **Samedi 5 Octobre** 14h. Les personnes intéressées non adhérentes à C2L, peuvent se joindre à nous.
Notre prochaine conférence qui s’inscrit maintenant dans un « temps découverte de la culture anglaise » se déroulera en mars 2025. Nous y découvrirons la Tamise, fleuve emblématique de l’Angleterre.
Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com
La Présidente C2L, Annie CHOLIN

■ LÈVES TOI ET MARCHÉ

Une nouvelle saison commence et nous l'espérons comparable à celle qui vient de se terminer avec la belle réussite de notre course de canards lors de la fête de la Madeleine.

Deux Courses de canards ont permis de mettre au départ plus de 350 canards parrainés dans une bonne ambiance. Vous pourrez trouver tous les numéros gagnants et notre vidéo sur notre site www.leves-toi-et-marche.fr.

Nous remercions de nouveau tous nos partenaires pour leur soutien qui ont participé à la réussite de notre animation.
Nous réfléchissons à une seconde édition qui nous amènera sûrement à des modifications, des aménagements et des surprises pour que cela soit encore mieux.

A vos agendas :

Mardi 19 octobre bourse - vente - échange de muselets

9h à 19h - espace Soutine

Renseignements : 06 27 74 72 42

Reprise des activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle

« Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT



En septembre 2024 :
les lundis 16 et 30 à 14h00
les samedis 7, 14 et 28 à 10h00

En octobre 2024 :
les lundis 14 et 28 à 14h00
les samedis 12 et 26 à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N° 3 De l'espace Soutine, rue de la Chacatière.



En septembre 2024, les mardis 10 et 24 de 14h/17h et 18h/21h00

En octobre 2024, les mardis 8 et 22 de 14h/17h et 18h/21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.leves-toi-et-marche.fr
Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

RETROUVEZ LES ASSOCIATIONS LÉVOISES

au FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 08 septembre
10h à 17h
complexe sportif Michel Castaing

Démonstrations :
danse avec le Crazy Dance
gym volontaire
tir à l'arc
karaté
iaido
twirling
avenir gymnique

sur LE GUIDE PRATIQUE DE LA COMMUNE

Distribué dans vos boîtes aux
lettres mi-août et disponible en
mairie et sur leves.fr.





FORUM

des

associations

8 DIMANCHE SEPTEMBRE

10H - 17H

Complexe sportif Michel Castaing

leves.fr

VILLE
DE



LÈVES

État-civil (jusqu’au 16 août 2024)

NAISSANCE	MARIAGES	DÉCÈS
29 mai 2024 Louka DUBIN	13 juillet 2024 Andi QERIMAJ et Manon AURIOL	14 juillet 2024 Daniel DEGAS
03 juin 2024 Sibylle SILVESTRE-TOUSSAINT		18 juillet 2024 Pierre GODEMER
07 juin 2024 Gabriel MARNEUR THEVENET		01 août 2024 Simone PORCHER veuve VASSARD
03 juillet 2024 Manoé GUYON		09 août 2024 Jean-Claude LUTZ

Urbanisme (jusqu’au 20 août 2024)

Autorisations en instruction					
Déclarations préalables			Permis de construire et de démolir		
DP 028 209 24 00078	18 rue Brissot	Transformation partiel garage en chambre	PC 028 209 24 0005	22 B rue de Longsault	Création d'un abri
DP 028 209 24 00079	4 rue Robert Schuman	Rénovation et ravale-ment de façade	PC 028 209 24 0008	Domaine Vallée Royale - Lot 5	Construction d'une maison individuelle
DP 028 209 24 00082	1 résidence des Clos Mullons	Clôture	PC 028 209 24 0009	2 rue du Mousseau	Construction d'un EHPAD
DP 028 209 24 00083	18 rue Jean Moulin	Abri de jardin	PC 028 209 24 00010	40 B rue de Bailleau	Transformation d'un car-port existant en garage
DP 028 209 24 00087	4 rue des Hauts de Fresnay	Abri de jardin	PD 028 209 24 0003	22 rue Alphonse jacquet	Démolition d'un local
DP 028 209 24 00088	39 rue Jean Moulin	Ravalement de façade			

Autorisations délivrées					
Déclarations préalables					
DP 028 209 24 00031	14B rue Alphonse Jacquet- Clos de la Ravaudière	Refus - Clôture	DP 028 209 24 00086	8 rue de la Voie Romaine	Ravalement de façade
DP 028 209 24 00054	14 rue Alphonse jacquet	Création fenêtre de toit	Permis de construire et d'aménager		
DP 028 209 24 00055	14 B rue Alphonse Jacquet- Clos de la Ravaudière	Abandon - Clôture	PC 028 209 23 0012M01	Domaine Vallée Royale Lot 4	Modification couleur menuiseries + ajout terrasse
DP 028 209 24 00061	6 rue de Josaphat	Changement portillon	PC 028 209 24 00006	15 rue Jules Vallain	Construction maison d'habitation et modifica-tion du garage existant
DP 028 209 24 00064	26 rue d'Ouarville	Refus- Installation d'un carport	PC 028 209 24 00007	24 avenue Soutine	Construction d'une vé-randa et d'une piscine
DP 028 209 24 00068	23 route de Chavannes	Création d'un mur	APE 028 209 24 0003	33 rue de Josaphat	Enseigne discothèque
DP 028 209 24 00069	36 rue Louise Michel	Clôture + portillon	APE 028 209 24 0004	2 B rue de la Chacatière	SUGAR HILL CLUB
DP 028 209 24 00070	33 rue Pablo Neruda	Clôture + portillon			Enseigne L'Emeraude
DP 028 209 24 00071	1 rue Nelson Mandela	Création 2 vélux			
DP 028 209 24 00072	6 B rue des Grands Prés	Abri de jardin			
DP 028 209 24 00073	121 route de Chavannes	Création ouverture et portail			
DP 028 209 24 00074	13 rue du Moulin à Vent	Changement de volets			
DP 028 209 24 00075	Clos Paulette Chevallier	Refus- Pergola bioclima-tique			
DP 028 209 24 00076	40 B rue de Bailleau	Clôture + portail			
DP 028 209 24 00077	26 rue d'Ouarville	Installation carport			
DP 028 209 24 00080	45 rue du Bout du Val	Pose de volets roulants			
DP 028 209 24 00081	5 résidence de la Vallée	Création de 3 vélux			
DP 028 209 24 00084	18 rue Jean Moulin	Clôture			
DP 028 209 24 00085	7 rue Brissot	Refus- Clôture portail et mur			

séance du 17 juin 2024

1. Désignation des jurés d’assises - Tirage au sort
VU l’arrêté préfectoral en date du 26 avril 2024 relatif aux modalités de désignation des jurés d’assises, il y a lieu de procéder au tirage au sort afin d’établir la liste préparatoire.

CONSIDERANT que le nombre de jurés est fixé à 327 pour le département d’Eure et Loir, les communes de plus de 1300 habitants ont l’obligation de désigner un juré pour 1300 habitants. Pour la ville de Lèves, le nombre est de 4 multiplié par 3 soit 12.

VU l’obligation de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l’arrêté préfectoral,
VU que le tirage au sort porte sur la liste électorale,
VU le choix de monsieur le Maire de procéder au tirage au sort de la façon suivante :
Les conseillers désignés donneront un numéro de page puis un numéro de ligne et par conséquent le nom de juré,
VU la commission « Affaires générales » du 10 juin 2024,

La liste préparatoire pour 2024 est déterminée comme suit :

Page	Ligne	Nom	Prénom	Nom d’épouse	N°
33	3	BERTIN	Nicolas		80
20	6	BARDOU	Emile		41
39	5	BIZEUL	Vickie		96
300	7	NIBODEAU	Nicole	FEUILLATRE	722
250	5	LEPLATRE	Bernard		590
411	3	WEISMANN	Ursula	PEZEU-WEISMANN	3
175	6	GLONIN	Wendy		424
380	1	TAILLANDIER	Nathalie	GOUIS	976
200	8	HERVE	Vincent		502
232	10	JEROME	Baptiste		565
333	2	POLVE	Sabine		851
159	2	GACHINA	Stéphane		380

2. Exercice 2023 – Certification des comptes de gestion du receveur Ville de Lèves et Espace Soutine

Après s’être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après s’être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a été procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Il convient de statuer sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l’exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l’exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la commission « Affaires générales » du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l’exercice 2023 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3.Exercice 2023 – Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l’exercice 2023 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

VU la commission « Affaires générales » du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izel et M. Gillot),

APPROUVE les comptes administratifs de l’exercice 2023 de la commune de Lèves et de l’Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s’élèvent à :

Budget Fonctionnement Commune de Lèves	
Dépenses	4 806 673,27 €
Recettes	6 184 386,59 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	1 377 513,32 €

Budget Investissement Commune de Lèves	
Dépenses	2 655 968,67 €
Recettes	3 491 567,94 €
Résultat d'investissement (excédent)	835 599,27 €

Budget Fonctionnement Espace Soutine	
Dépenses	83 589,36 €
Recettes	99 099,01 €
Résultat de fonctionnement (excédent)	15 500,65 €

Budget Investissement Espace Soutine	
Dépenses	0 €
Recettes	2 492 €
Résultat d'investissement (excédent)	2 492 €

Résultats cumulés exercice 2023	
Commune de Lèves (excédent)	2 213 112,59 €
Espace Soutine (excédent)	17 992,65 €

4.Exercice 2023 – Comptes administratifs – Affectation des résultats

Lors de sa séance du 6 février 2024, le Conseil municipal a procédé à la reprise par anticipation des résultats avant l’adoption du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la commune de Lèves.

Ainsi, si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l’assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l’exercice 2024.

CONSIDERANT que pour le budget principal, les résultats provisoires du compte administratif 2023 comme suit :
- Section de fonctionnement : excédent de 1 373 655,57 euros,
- Section d’investissement : excédent de 835 599,27 euros,

CONSIDERANT que pour le budget principal, les résultats définitifs du compte administratif 2023 approuvés ce jour sont comme suit :
- Section de fonctionnement : excédent de 1 377 513,32 euros,

- Section d’investissement : excédent de 835 599,27 euros,

CONSIDERANT les résultats approuvés pour l’Espace Soutine,

VU l'instruction comptable M57,
VU la commission « Affaires générales » en date du 10 Juin 2024,

Il est proposé d’affecter les résultats définitifs comme suit :

- Budget principal

Report en fonctionnement (R002)	150 000,00 €
Affectation en investissement (R1068)	1 227 513,32 €
Report en investissement (R 001)	835 599,27 €

- Budget Espace Soutine

Report en fonctionnement (R002)	15 500,65 €
Report en investissement (R 001)	2 492,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izel et M. Gillot),

DECIDE l’affectation des résultats définitifs de l’exercice 2023 tels que présentés ci-dessus.

5. Exercice 2024 – Budgets Supplémentaires Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexes

VU l’instruction comptable M57,
CONSIDERANT la nécessité de réajuster les crédits du budget primitif 2024 et de la reprise des résultats de l’exercice 2023, Après avoir pris connaissance du projet des budgets supplémentaires pour l’exercice 2024 de la Ville de Lèves et de l’Espace Soutine joint en annexe,
VU la commission « Affaires générales » en date du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet, Gonzalez-ruiz, Izel et M. Gillot),

VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2024.

6. Désignation d’un membre représentant de la ville de Lèves au Conseil de Vie Sociale au foyer d’accueil médicalisé de la Maison Saint Fulbert

Le décret du 25 avril 2022 modifie et élargit la composition du conseil de la vie sociale (CVS) des structures sociales et médico-sociales.

A ce titre, la ville de Lèves est sollicitée par la présidente du conseil de vie sociale du foyer d’accueil médicalisé de la Maison Saint Fulbert pour la désignation d’un représentant de la commune pour siéger à cette instance.
Pour rappel, le CVS est une instance qui vise à associer les usagers à l’organisation des établissements sociaux et médico sociaux dans lesquels ils sont accueillis. Ses membres émettent des avis et font des propositions sur toutes questions en lien avec le fonctionnement de l’établissement.

Il est proposé pour représenter la commune au CVS du foyer d’accueil médicalisé de la maison Saint Fulbert : Bénédicte Palluel.

CONSIDERANT le décret du 25 avril 2022 élargissant la composition du CVS,
VU la demande de madame la président du CVS du foyer d’accueil médicalisé de la maison saint Fulbert,
Qu’il appartient au Conseil municipal de désigner un élu représentant la commune au CVS,
VU la commission « Services à la population » du 10 Juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DESIGNE Bénédicte PALLUEL comme membre représentant de la commune au sein du CVS du foyer d’accueil médicalisé de la maison saint Fulbert.

7. Renouvellement de la dérogation à l’organisation de la semaine scolaire

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l’éducation nationale, sur proposition conjointe d’une commune ou d’un établissement public de coopération intercommunale et d’un ou plusieurs conseils d’école, d’autoriser des adaptations à l’organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d’enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Par délibération n° 27-21 en date du 19 avril 2021, le Conseil municipal a décidé de déroger à l’organisation de la semaine scolaire aux écoles maternelle et élémentaire, avec une organisation sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Il est proposé, pour la rentrée scolaire 2024, de renouveler la dérogation et de décider de maintenir l’organisation scolaire déjà existante sur 4 jours avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine comme suit :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
-------------------------------------	-------------------------------------

VU le Code de l’Education,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
-------------------------------------	-------------------------------------

DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l’éducation nationale, agissant par délégation du recteur d’académie, afin d’obtenir une dérogation à l’organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024,

DÉCIDE de poursuivre l’organisation existante à la rentrée 2024 soit une semaine de 4 jours avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
-------------------------------------	-------------------------------------

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8. Règlement intérieur de l’école municipale de musique et ses abords - Annexe

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d’occupation et d’utilisation des locaux et des abords de l’école municipale de musique.

Cet espace, propriété de la ville de Lèves, peut être amené à être loué ou mis à disposition à titre gracieux, partiellement ou en totalité.

Compte tenu de la diversité du mode d’utilisation et des utilisateurs, il convient de préciser les modalités du règlement intérieur de l’école de musique.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le règlement intérieur de l’école municipale de musique et ses accès,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la commission « Services à la population » du 10 Juin 2024,

CONSIDERANT la nécessité de préciser le fonctionnement des locaux par la création d’un règlement intérieur de l’école municipale de musique, ses salles, ses abords et accès,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur de l’école municipale de musique, de ses salles, ses abords et accès.

9. Clôture de la concession d’aménagement « Lèves Champ de foire » et quitus à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT - Annexes

Par concession d’aménagement signée le 15 novembre 2016, la Commune de Lèves a confié à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT la réalisation de l’opération « Champ de foire » dont les objectifs d’aménagement étaient les suivants :
Proposer une offre de logements diversifiée (accession privée et sociale) ;
Réaliser une Maison de santé ;
Réaménager les voies existantes de la Chacatière et Hoche Allart ;
Créer une voie transversale entre la rue de la Chacatière et l’avenue Gérard Philipe afin de fluidifier la circulation de ce secteur.

Cette opération ainsi développée a permis l’aménagement d’un nouveau secteur autour de la nouvelle rue des Vaux-de-Lèves. L'ensemble des programmes d’aménagement prévus dans le cadre de l’opération d'aménagement ont, à ce jour été réalisés, et la concession d'aménagement s'est achevée.

Le bilan de pré-clôture a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lèves le 12/12/2022. Cette délibération précise que la clôture définitive de l’opération sera effectuée en 2023. A ce titre, sur la base du dossier arrêté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT au 28/11/2023, il est proposé aujourd’hui d’approuver le dossier de clôture de la concession d’aménagement « Lèves – Champ de foire » et de mettre ainsi fin à la convention d’aménagement passée avec la SPL CHARTRES AMENAGEMENT en lui octroyant quitus de sa mission.
Au regard des dernières régularisations foncières et financières effectuées par SPL CHARTRES AMENAGEMENT, le bilan de clôture définitif de cette opération s’établit en dépenses à la somme de 1 797 589,39 € HT et en recettes à la somme de 1.965.765,02 € HT. Ce bilan fait apparaître un boni réajusté de 168 175,63 € HT.
Conformément à l’article 30.2.3 du traité de concession, cet excédent à vocation à être reversé au concédant.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l’urbanisme ;
VU la concession d’aménagement conclue avec la SPL CHARTRES AMENAGEMENT en date du 15 novembre 2016 et son avenant ;
VU la délibération du 12/12/2022 approuvant le bilan de pré-clôture ;
VU le dossier de clôture et en particulier le bilan de clôture définitif au 28/11/2023 remis par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT ;
CONSIDERANT que la Commune de Lèves a confié à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT par concession d’aménagement en date du 15 novembre 2016 la réalisation de l’opération d’aménagement « Lèves Champ de foire » ;
CONSIDERANT que l’opération a été réalisée dans son intégralité, que l’ensemble des cessions sont intervenues et les travaux d’aménagement de l’opération « Champ de foire » sont désormais achevés ;
CONSIDERANT que le bilan de pré-clôture, a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Lèves le 12/12/2022 et que la clôture définitive de l’opération doit être effectuée au premier semestre 2024 ;
CONSIDERANT que le bilan de clôture définitif de cette opération, arrêté par la SPL CHARTRES AMENAGEMENT au 28/11/2023, s’établit en dépenses à la somme de 1 797 589,39 € HT et en recettes à la somme de 1.965.765,02 € HT. Ce bilan fait apparaître un boni réajusté de 168 168,70 € HT.

CONSIDERANT qu’il y a lieu de procéder à la clôture définitive de l’opération en approuvant le dossier de clôture de la concession et en octroyant le quitus à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT de sa mission.
VU la commission « Technique » du 10 juin 2024,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité,

D’APPROUVER le dossier de clôture de la concession d’aménagement « Lèves Champ de foire » et en particulier le bilan de clôture définitif, qui s’établit en dépenses à la somme de 1 797 589,39 € HT et en recettes à la somme de 1.965.765,02 € HT. Ce bilan fait apparaître un boni réajusté de 168 168,70 € HT ;

DE DONNER quitus à la SPL CHARTRES AMENAGEMENT de sa mission et pour sa gestion dans le cadre de cette opération ;
DE RECOUVRER le restant du boni de l’opération d’un montant de 168 168,70 € HT et d’imputer cette recette au budget général,
D’AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à la clôture de l’opération d'aménagement.

10. Concession d’aménagement « Cœur de village » : Bilan 2023 - Annexe

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l’opération d’aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant.

Également, le périmètre et l’objet de l’opération d’aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d’aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l’Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d’activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,
VU le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Municipal n°62/20 et 63/20 du 15 octobre 2020 désignant le concessionnaire de l’opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 63/20 du 15 octobre 2020 approuvant le périmètre et l’objet de l’opération d’aménagement « Cœur de village »,
VU la commission « Technique » du 10 juin 2024,
CONSIDERANT que le compte rendu d’activités, portant sur la concession d’aménagement « Cœur de village », arrêté au 31 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE le compte rendu d’activités 2023 annexé et présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

11. Avenant n° 1 à la concession d’aménagement « Cœur de village » - Annexe

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l’opération d’aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant.
Il convient d’intégrer à l’opération la réalisation de travaux supplémentaires, dont la reprise du parvis de la mairie et de l’augmentation du coût travaux lié à l’inflation (+ 18% en 3 ans). Le budget alloué aux travaux et les coûts afférents (concessionnaires, maîtrise d’œuvre, SPS, géomètre, etc.) doivent donc être reconsidérés. Par ailleurs, des travaux sur les réseaux humides vont être réalisés lesquels seront remis à Chartres métropole. Une convention de subvention contre remise d’équipements sera conclue à cet effet.
Il est aujourd’hui nécessaire d’augmenter le montant de la participation de la collectivité concédante pour la porter à 4 233 879 €. Du fait de ces évolutions, la durée de la concession doit être prorogée de quatre années supplémentaires, soit jusqu’au 20 novembre 2030.
Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant pour y inclure ces nouvelles dispositions, sans modification des autres clauses contractuelles de la concession
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,
VU le Code de l’Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal n°62/20 et 63/20 du 15 octobre 2020 désignant le concessionnaire de l'opération d'aménagement du champ de foire et approuvant le traité de concession,
VU le projet d'avenant n° 1 à la concession d'aménagement « Cœur de village »,
CONSIDERANT la nécessité de conclure à l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « Cœur de village »,
CONDIDERANT que les crédits devront être inscrits aux budgets primitifs des exercices concernés,
VU la commission « Technique » du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « Cœur de village,
AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

12. Règlement général relatif à la voirie, à l'occupation du domaine public et de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques - Annexe

La ville de Lèves souhaite se doter d'un règlement général de fonctionnement. Il a pour but de définir :
- les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers,
- Les règles générales de l'occupation du domaine public,
- Les mesures relatives au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques ;

Le règlement permet d'avoir un document complet à destination des partenaires des concessionnaires et des riverains les informant des règles et dispositions à respecter, de formaliser, uniformiser et réglementer le domaine public communal, de gérer et de préserver le patrimoine routier dans une logique d'équité et de sécurité.
Enfin de façon générale, le règlement précise les conditions juridiques, administratives, techniques et financières dès lors qu'un tiers occupe ou intervient sur le domaine public communal.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de voirie routière notamment l'article R. 112-3 Code de la voirie routière,
VU le Code de l'urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Rural,
CONSIDERANT les avis émis par les partenaires et les concessionnaires,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer et de préserver le domaine public communal,
CONSIDERANT que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les règles par un règlement général relatif à la voirie, à l'occupation du domaine public et de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques,
VU la commission « Technique » du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement général relatif à la voirie, à l'occupation du domaine public et de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques et de ses annexes ;
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents si afférents ;

13. Périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme - Annexes

La politique d'aménagement du cœur de village engagée depuis plusieurs années a pour objet d'en assurer la vitalité commerciale notamment :
- en 2005, une étude globale « cœur de village » ;
- de 2015 à 2019, une étude pour le réaménagement du cœur de village ;
- de 2018 à 2019, la création de l'espace Gabriel Loire et l'aménagement de son parvis.
Depuis 2022, la définition et la réalisation de l'opération d'aménagement du cœur de village et en parallèle le lancement des premières phases opérationnelles, à savoir :

- en 2024 l'aménagement du clos Bénin ;
- depuis 2023, les travaux d'aménagement du centre bourg toujours en cours.
Puis, en 2024, l'engagement d'une deuxième modification du plan local d'urbanisme (en cours) qui a pour objectif notamment de favoriser l'implantation des commerces de proximité en centre bourg.

Afin d'appuyer cette démarche, la ville de Lèves souhaite instaurer un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme qui concernerait toute demande d'urbanisme sur ce périmètre d'ici l'approbation de la modification du P.L.U.

CONSIDERANT la note justificative jointe à la présente délibération comprenant notamment une analyse de l'offre et de la demande commerciale et illustrant sa fragilité.
CONSIDERANT la nécessité et l'intérêt général d'assurer la vitalité commerciale du centre bourg et la nécessité de prévenir la réalisation de toute construction, travaux, ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse cette opération d'aménagement.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 424-1,
VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune,
VU la commission « Technique » du 10 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en considération le projet d'aménagement du cœur de village issu de l'ensemble des études et projets décrits ci-avant et d'instituer un périmètre au titre de l'article L424-1 3° du Code de l'Urbanisme suivant le plan joint en annexe à la présente délibération, délimitant les terrains concernés.

DIT QUE, dans ce périmètre, le maire ou son représentant pourra opposer un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ce projet d'aménagement.

DONNE pouvoir au Maire ou son représentant pour prendre les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et faire procéder aux mesures de publicité requises en la circonstance, notamment par la publication d'une mention d'information dans un journal de niveau départemental, ainsi qu'une mise à jour du PLU par arrêté.
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DIT QUE la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie, publiée au registre des actes administratifs de la mairie et que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal départemental conformément à l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme.

14. Dénonciation de la convention relative à l'accueil en ALSH avec la commune de Champhol

Par délibération n° 38-18 en date du 25 juin 2018, il avait été voté le principe d'une convention de partenariat pour l'accueil des enfants de la commune de Champhol aux ALSH de la commune de Lèves.
Par délibération n° 2024-043 en date du 6 mai 2024, la ville de Champhol a approuvé la dénonciation de ladite convention liant la ville de Lèves et celle de Champhol.

CONSIDERANT le délai de 6 mois imposé par convention,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2024-043 de la commune de Champhol,
VU la commission « Services à la population » du 10 Juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la dénonciation de la convention de partenariat relative à l'accueil des enfants de la commune de Champhol aux ALSH de la ville de Lèves signée entre la ville de Lèves et celle de Champhol,
ACTE la fin de la convention, dans un délai de 6 mois, à compter du 7 mai 2024, soit le 8 novembre 2024,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.



Retrouvez l'ensemble **des délibérations et des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa dernière séance en date du 17 juin, le conseil municipal s'est réuni pour traiter de 14 points, dont le vote du compte administratif 2023. L'opposition, à qui il arrive de se plaindre de ne pas suffisamment exister, s'est faite remarquer pour n'avoir à aucun moment pris la parole.

Pourtant, le compte administratif est l'une des délibérations les plus importantes de l'année, puisqu'il retrace l'ensemble des recettes et dépenses de l'année passée. C'est donc l'occasion de débattre de la politique municipale menée, sur ses aspects purement financiers mais aussi sur l'application qui en est faite en termes de projets et de qualité de services. Avec 10 millions d'euros de budget, il y a matière à discussion.

Ces séances de conseil municipal sont les moments privilégiés où les élus de l'opposition peuvent se faire entendre (d'autant plus que les séances sont publiques) et où ils peuvent faire valoir leurs idées et proposer des contre-projets. La parole y est libre. Leur silence à Lèves est d'autant plus regrettable que nous sommes à l'écoute des remarques et des besoins, et sommes toujours preneurs de bonnes idées, encore faut-il que celles-ci soient réfléchies, cohérentes et chiffrées.

Faute de ces échanges pourtant utiles, nous lisons et entendons ça et là leurs critiques. Qui se résument bien souvent à envoyer quelques incantations qui ne franchissent pas le mur de la réalité, et à nous dire ce que nous aurions dû mieux faire là où eux n'auraient rien fait du tout.

Car n'oublions jamais que si ça avait été eux, il n'y aurait eu ni restructuration de l'école Jules Vallain, ni cœur de village, ni nouvelle école de musique, et encore moins demain un complexe sportif rénové. Leur politique se résume à n'engager que de nouvelles dépenses de fonctionnement mal gérées, empêchant notre commune d'avancer. Comme lorsqu'ils étaient au pouvoir. Voilà la réalité.

OPPOSITION

le 14 août 2024

COEUR de VILLE

Au cours de nos pérégrinations estivales, nous avons pu apprécier les aménagements urbains récents réalisés dans des villes plus ou moins importantes et gérées par des équipes de différentes couleurs politiques.

Nous avons pu observer des magnolias en pleine terre plantés en bordure des rues à Angers, une place réhabilitée à Marseille avec le souci de conserver les vieux tilleuls pour maintenir la fraîcheur et préserver son caractère paisible.

Nous avons pu emprunter des pistes cyclables ou trottoirs partagés avec les piétons pour protéger les cyclistes du flux routier.

Nous avons stationné nos véhicules sur des parkings où se mêlent surfaces enherbées et pavage.

A Lèves, les choix de la mairie pour l'aménagement du cœur de ville sont bien différents :

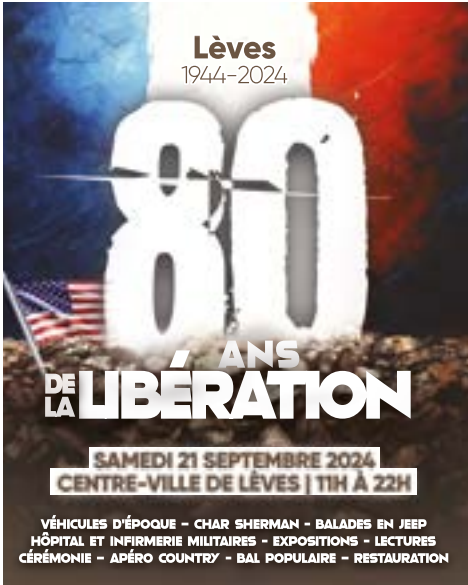
des magnolias de 4 mètres de hauteur sont prisonniers dans des pots en plastique, 18 tilleuls ont été abattus, un immense damier de dalles noires, grises et blanches recouvre tout le centre-ville. Ce revêtement de sol en béton drainant est uniforme, triste et agressif et déjà marqué par de nombreuses tâches provenant des véhicules qui y stationnent.

A Lèves, l'absence de voie réservée pour les vélos n'incite pas à utiliser ce mode de transport. Des bandes ont été tracées pour écarter le cycliste du flux automobile mais elles sont discontinues et représentent un risque au moment de s'insérer sur la voie.

Enfin était-ce nécessaire de refaire le parking devant l'espace Gabriel Loire qui donnait toute satisfaction ? Le budget de cet aménagement superflu a dû être conséquent.

Nous aurions préféré un centre-ville plus végétalisé où piétons, vélos et voitures auraient pu se partager l'espace sans danger, un parking avec des zones ombragées et un espace couvert de type halle ou préau pour accueillir des commerçants non sédentaires et protéger en cas d'intempérie les parents qui attendent à la sortie de l'école.

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité



SEPTEMBRE

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE

Forum des associations
10h - 17h complexe sportif Michel Castaing
+ d'infos page 26

LUNDI 09 SEPTEMBRE

Conseil municipal
20h30 mairie, salle du Conseil
Ouvert à tous

MARDI 10 SEPTEMBRE

Conférence - échange organisée par la Fondation d'Aligre
Actions pour les aidants, atelier sur la prévention des chutes...
13h45 espace Soutine
Renseignements au 02 37 18 72 33

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

A l'occasion des 80 ans de la Libération :
Conférence d'Albert Hude sur la Résistance
15h30 à 17h : mairie, salle du Conseil
+ d'infos page 12

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Fête de l'Abeille et de la nature
Dégustations, ateliers cosmétiques, jeux pour enfants,
restauration sur place...
A partir de 10h aux étangs - Grange aux 4 vents

MARDI 17 SEPTEMBRE

A l'occasion des 80 ans de la Libération : Conférence -
dédicace de Pierre Doublet, Lévois et auteur de "Brève
histoire de Lèves autour de la seconde guerre mondiale".
19h à 20h30 : mairie, salle du Conseil
+ d'infos page 12

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

80 ans de la Libération de Lèves
Journée festive et commémorative
11h - 22h- Centre-ville de Lèves
Ouvert à tous
+ d'infos et progamme pages 12 et 13

LUNDI 23 SEPTEMBRE

Inauguration de la phase 2 des travaux du coeur de village
18h30 : RDV place Nailsworth- avenue de la Paix
Ouvert à tous
Invitation page 2

MARDI 24 SEPTEMBRE

Feu d'artifice organisé par la Fondation d'Aligre
20h30 parc de la Fondation
Ouvert à tous

OCTOBRE

VENDREDI 11 OCTOBRE

LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE A SOUTINE

Le champ de bataille
théâtre d'humour
20h30 espace Soutine
Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 12€
billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie
du Théâtre de Chartres et du Off

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 OCTOBRE

Lèvements Art vous invite à son exposition sur le thème "La Beauce
en folie !"
Atelier de l'orangerie (24 rue d'Ouarville)
12/10 : 14h à 20h et vernissage à 17h
13/10 : 14h à 19h
Renseignements au 06 03 70 26 41

VENDREDI 18 OCTOBRE

Le Bal d'halloween
organisé par l'ALPL
Musique, buvette et animations !
17h à 19h30 à la salle Marcel Josse

SAMEDI 19 OCTOBRE

Bourse - vente - échange de muselets
organisée par Lèves-toi et marche
Restauration sur place- entrée gratuite
9h à 19h espace Soutine
Renseignements au 06 27 74 72 42

DIMANCHE 20 OCTOBRE

Bric à brac
organisé par les Collectionneurs
Rue du Bout du Val
Renseignements au 06 80 41 76 69



Vous pouvez suivre l'actualité de la ville de Lèves sur :

- leves.fr
- les réseaux sociaux (Facebook et Youtube)
- en vous inscrivant à la lettre d'information via leves.fr
- en téléchargeant l'appli mobile ville de Lèves

6^{ème} édition Fête de l'Abeille et de la nature



ENTRÉE GRATUITE

- STANDS D'EXPOSITION
- RESTAURATION SUR PLACE
- BUVETTE
- DÉGUSTATION ET VENTE DE MIEL
ET PRODUITS DÉRIVÉS DU MIEL
- ATELIERS COSMÉTIQUES
- JEUX : CHÂTEAU DE MAYA

RDV
15 SEPTEMBRE 2024
dés 10h00

à la **GRANGE**
AUX QUATRE VENTS
aux **ÉTANGS DE LÈVES**
rue de Josaphat

En partenariat avec

